







# Rigaud

## **Déclaration de confidentialité et de neutralité.**

La ville de Rigaud et ses services sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Quelle que soit la nature de l'intervention de l'inspecteur, les plaintes traitées demeurent confidentielles.

La confidentialité n'empêche cependant pas la production de rapports et la transmission de renseignements suffisamment détaillées pour permettre aux intervenants de bien situer l'objet de la plainte, de comprendre les positions dégagées, de tirer des conclusions nécessaires, de faire des recommandations et de prendre les mesures qui s'imposent pour traiter la plainte.

Reçue par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_